

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2000
TENUE À QUÉBEC
À 9 H 00
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Arseneau, Maxime	Ministre délégué au Tourisme Ministre responsable de la région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Baril, Jacques	Ministre délégué aux Transports Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Beaudoin, Louise	Ministre des Relations internationales Ministre responsable de la Francophonie Ministre responsable de la Charte de la langue française
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre du Revenu Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
Boisclair, André	Ministre de la Solidarité sociale
Brassard, Jacques	Ministre des Ressources naturelles Leader parlementaire du gouvernement Ministre responsable de la Réforme parlementaire Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Cliche, David	Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux Ministre responsable de la région de Laval
Facal, Joseph	Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Goupil, Linda	Ministre de la Justice Ministre responsable de la Condition féminine Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches

Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal
Jolivet, Jean-Pierre	Ministre des Régions Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Julien, Guy	Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce Ministre responsable de la région de la Mauricie
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Legault, François	Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse Ministre de l'Éducation Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture Vice-président du Conseil du trésor
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Lemieux, Diane	Ministre d'État au Travail et à l'Emploi Ministre du Travail Ministre responsable de l'Emploi
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Maltais, Agnès	Ministre de la Culture et des Communications
Marois, Pauline	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Famille et de l'Enfance Présidente du Comité ministériel du développement social Ministre responsable de la région de la Montérégie
Ménard, Serge	Ministre de la Sécurité publique
Perreault, Robert	Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Rochon, Jean	Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Trudel, Rémy	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

ÉCONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES

Le ministre d'État à l'Économie et aux Finances effectue une présentation portant sur l'économie et les finances publiques.

Décision numéro : 2000-252

Le Conseil des ministres décide :

de prendre acte de la présentation effectuée par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances et portant sur l'économie et les finances publiques.

SITUATION BUDGÉTAIRE ET PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2001-2002

Le président du Conseil du trésor effectue une présentation portant sur la situation budgétaire et les perspectives pour l'exercice financier 2001-2002.

Décision numéro : 2000-253

Le Conseil des ministres décide :

de prendre acte de la présentation effectuée par le président du Conseil du trésor sur la situation budgétaire et les perspectives pour l'exercice financier 2001-2002.

LES RÉGIONS

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, en son nom et au nom du ministre des Régions, soumet une note d'information datée du 18 septembre 2000 et portant sur les régions : suites au COMART spécial des 30 et 31 août 2000. Cette note d'information fait état des préoccupations des membres du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales sur la situation qui prévaut dans les régions ressources du Québec et présente quelques pistes de réflexion ouvertes par le comité qui demandent à être débroussaillées.

Décision numéro : 2000-254

Le Conseil des ministres décide :

à la suite de la note d'information datée du 18 septembre 2000, soumise par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et le ministre des Régions et portant sur les régions : suites au COMART spécial des 30 et 31 août 2000,

de confier au secrétaire général du Conseil exécutif le soin de constituer un groupe de travail ayant pour mandat de proposer un projet de plan d'action portant sur le développement économique local et régional.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA RURALITÉ (RÉF. : 2000-0106)

Le ministre des Régions soumet un mémoire daté du 25 mai 2000 et une note complémentaire datée du 15 septembre 2000 et portant sur la politique québécoise de la ruralité. Ce mémoire vise à présenter le projet de politique québécoise de la ruralité qui a été élaboré à la suite du mandat confié par le Conseil des ministres. Ce projet de politique propose les stratégies et les moyens d'action à privilégier pour concrétiser les orientations et les objectifs du cadre de référence sur la politique québécoise de la ruralité adopté par le Conseil des ministres en octobre 1999.

Monsieur Jolivet indique que l'objectif visé est de mettre en place des mesures pour venir en aide aux localités en voie de se détériorer économiquement en raison de leur dépeuplement. Il explique, par la suite, brièvement son mémoire. Il souhaite obtenir un montant minimum pour la conclusion de contrats d'initiatives rurales et désire procéder selon un échéancier précis. Le premier ministre juge important que l'on fasse une distinction entre la politique de développement local et régional et la politique de la ruralité.

Monsieur Brassard croit que l'on pourrait prévoir un volet du développement régional portant sur une partie du territoire qui est déstructurée. Le ministère des Régions a, selon lui, bien identifié quelles sont les portions de territoire qui sont concernées. Il n'y aurait pas de création de nouvelles structures et les conseils régionaux de développement et les centres locaux de développement resteraient en place. Il signale que le Québec rural est fort utile pour l'occupation du territoire.

Monsieur Léonard signale que la décision du Conseil des ministres portant sur la revue de programmes ne prévoit aucun crédit développement. Si l'échéancier suggéré est accepté, il faudra alors déterminer quelle somme additionnelle y sera consacrée. À son avis, les sommes additionnelles qui seraient versées ne représenteraient que du saupoudrage et n'apporteraient rien de concret. Il croit d'ailleurs que la situation serait la même qu'en Gaspésie. À son avis, il faut plutôt revenir au concept du projet mobilisateur. Le premier ministre suggère plutôt que l'on crée un volet additionnel à la politique de développement local et régional. Il signale, de plus, que le gouvernement ne dispose pas des sommes nécessaires pour financer la mise en œuvre de cette politique.

Le premier ministre demande d'attendre la mise en place du plan d'action régional et de tenter, dans l'intervalle, de préciser quelle somme pourra être consacrée à ce plan d'action et au plan d'action particulier pour la ruralité et de soumettre de nouveau ce dossier au Conseil des ministres dans un mois. Madame Lemieux indique en terminant que le niveau central doit aider le niveau local et régional.

PACTE FISCAL ET RÉORGANISATION MUNICIPALE (RÉF. : 2000-0144)

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole demande au Conseil des ministres de modifier sa décision 2000-234 du 24 août 2000 afin d'en retrancher le paragraphe indiquant que toutes les mesures qui seront adoptées concernant le monde municipal devront être financées à même le montant de 1 495 M\$, sur six ans, fixé dans l'entente convenue avec les organisations municipales.

Décision numéro : 2000-255

Le Conseil des ministres décide :

de modifier sa décision 2000-234 adoptée le 24 août 2000 en y supprimant le paragraphe 4.

RÉUNION DU RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LES POLITIQUES CULTURELLES (RÉF. : 2000-2174)

La ministre de la Culture et des Communications, en son nom et au nom de la ministre des Relations internationales, soumet un mémoire daté du 13 septembre 2000 et portant sur la participation du Québec à la III^e réunion du Réseau international sur les politiques culturelles à Santorin, en Grèce, les 27 et 28 septembre 2000. Ce mémoire vise à définir le mandat qui sera confié à la délégation québécoise qui participera à la III^e réunion du Réseau international sur les politiques culturelles qui doit se tenir à Santorin, en Grèce, les 27 et 28 septembre 2000.

Décision numéro : 2000-256

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire daté du 13 septembre 2000, soumis par la ministre des Relations internationales et par la ministre de la Culture et des Communications, et portant sur la participation du Québec à la III^e réunion du Réseau international sur les politiques culturelles à Santorin, en Grèce, les 27 et 28 septembre 2000 (réf. : 2000-2174),

1- d'accepter que le mandat de la délégation québécoise qui participera à la III^e réunion du Réseau international sur les politiques culturelles qui doit se tenir à Santorin, en Grèce, les 27 et 28 septembre 2000, soit le suivant :

- A. expliquer et promouvoir la position du Québec en matière de diversité culturelle, notamment en ce qui a trait à la recherche d'une solution pour sécuriser la diversité culturelle à l'égard de la mondialisation en cours,
- B. contribuer, par son intervention et d'autres échanges, à élargir la coalition des États et gouvernements favorables à la diversité culturelle,
- C. profiter de toutes les occasions offertes pour exposer les responsabilités du gouvernement du Québec en matière de culture,
- D. réaffirmer et promouvoir la présence québécoise sur la scène internationale;

2- d'adopter le décret proposé par la ministre des Relations internationales et la ministre de la Culture et des Communications concernant la composition et le mandat de la délégation du Québec à la III^e réunion du Réseau international sur les politiques culturelles qui se tiendra à Santorin, en Grèce, les 27 et 28 septembre 2000.

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA CORPORATION F. D. M. FAITES DE LA MUSIQUE (RÉF. : 2000-2117)

Le ministre d'État à l'Économie et aux finances propose un décret concernant l'octroi d'une subvention à la Corporation F. D. M. Faites de la musique. Ce projet de décret vise à soutenir un projet élaboré conjointement par Tourisme Québec, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et la Corporation F. D. M. Faites de la musique, lequel projet consiste à mettre en valeur des cultures émergentes et le tourisme culturel dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal.

Décision numéro : 2000-257

Le Conseil des ministres décide :

1- d'adopter le décret proposé par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances, le ministre délégué au Tourisme, la ministre de la Culture et des Communications et la ministre des Affaires municipales et de la Métropole concernant l'octroi d'une subvention à la Corporation F.D.M. Faites de la musique;

2- d'indiquer au ministre délégué au Tourisme que le Conseil des ministres s'attend à une contribution financière significative du milieu au financement de ce projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 17 H 00

Approuvé par :

Michel Noël de Tilly

Le : 3 février 2003